

DÉLIVRANCE DE L'ARRÊTÉ D'APTITUDE TECHNIQUE DE GARDE PARTICULIER

En application de la nouvelle réglementation relative à l'agrément des gardes particuliers, le dossier de demande d'agrément déposé par le détenteur de biens doit comprendre un arrêté préfectoral de reconnaissance d'aptitude délivré au nom du postulant à cet emploi.

Plusieurs cas de figures sont à discerner :

- soit, le garde n'a aucune expérience dans les fonctions sollicitées et il doit donc suivre préalablement une formation,
- soit, il a été précédemment fonctionnaire actif de la police nationale, militaire de la gendarmerie nationale ou agent de police municipale et, à ce titre, est dispensé du module 1. Il doit toutefois suivre le ou les modules spécifiques correspondant à la spécialité envisagée,
- soit, il a exercé des fonctions le dispensant totalement de cette formation¹,
- soit, il a déjà exercé ces mêmes fonctions de garde durant au moins trois ans et peut, dans ces conditions, solliciter du préfet du département dans lequel il a exercé ces fonctions la délivrance d'un arrêté reconnaissant son aptitude technique, dans sa spécialité.
- Soit il a déjà exercé partiellement les fonctions sollicitées (*ex : sollicite un agrément de gardes chasse, fonctions qu'il a déjà exercé 3 ans, **et** de garde des bois comme nouvelle fonction*). Dans ce cas, il doit suivre le ou les modules concernant les futures attributions pour lesquelles il n'a pas de compétence ou d'ancienneté. Toutefois, le module 1 ainsi que celui correspondant à ses anciennes fonctions sont considérées comme acquies.

Pour les gardes devant suivre partiellement ou totalement une formation :

Il leur appartient d'établir une demande, conforme à l'annexe 1,

Pour ceux dispensés totalement de formation (*en raison de leur ancienne profession ou ayant déjà exercé ces mêmes fonctions*)

La demande est à établir à partir de l'imprimé joint en annexe 2.

Dans tous les cas

Adresser le dossier à la préfecture (BSIPA) ou à la sous préfecture territorialement compétente qui se chargera de donner la suite qui convient dans le délai de deux mois et en informera le demandeur.

¹ - fonctionnaire ou agent de l'ONC, du CSP, des parcs nationaux et des réserves naturelles ayant été commissionné et assermenté au titre de la police de la chasse, de la pêche en eau douce ou de la police forestière, fonctionnaire ou agent de l'ONF, ayant été commissionné et assermenté pour constater les infractions en matière forestière ou garde champêtre

SPECIMEN

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE
D'APTITUDE TECHNIQUE**

Je soussigné(e) *prénom** et *nom patronymique* (le cas échéant épouse *nom marital*)

née le *date de naissance* à *lieu de naissance (département)*

domicilié *N° et voie* à *commune (code postal)*

demande la reconnaissance de mon aptitude technique à la fonction de

(*garde particulier, garde chasse particulier, garde pêche particulier, garde des bois*) **.

A titre justificatif, sont joints à la présente :

les certificats de suivi de formation pour les modules ***

Pour chaque module précisez :

- l'organisme de formation : *dénomination et coordonnées*
- formateur(s) : *nom(s) et qualités*
- date(s) et durée de la formation :
- contenu détaillé de la formation : *plan de cours*
- modalités d'organisation : *s'agissait-il d'un cours magistral ?, avez-vous eu des épreuves pratiques?, en fin de formation avez-vous participé à un examen?, ...)*

(le cas échéant)

les documents attestant d'une activité antérieure dispensant du suivi du module 1 (et/ou d'autres modules)

Lieu et date

signature du demandeur

* Compléter ou renseigner les parties en italique

** Choisir selon le cas étant rappelé qu'un cumul de spécialités correspond à l'appellation "garde particulier" sans autre précision

*** 1 : module général obligatoire - 2 chasse - 3 pêche - 4 bois et forêts - 5 voirie routière

SPECIMEN

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE
D'APTITUDE TECHNIQUE**

Je soussigné(e) *prénom** et nom patronymique* (le cas échéant épouse *nom marital*)

née le *date de naissance* à *lieu de naissance (département)*

domicilié *N° et voie* à *commune (code postal)*

demande la reconnaissance de mon aptitude technique à la fonction de

*(garde particulier, garde chasse particulier, garde pêche particulier, garde particulier y compris la police de la chasse et de la pêche, garde des bois) ***.*

Vous trouverez, ci-joint, copie des documents justifiant que j'ai déjà exercé ces fonctions durant trois années.

Lieu et date

signature du demandeur

* Compléter ou renseigner les parties en italique

** Choisir selon le cas étant rappelé que garde chasse et garde pêche correspond à l'appellation "garde particulier y compris police chasse et pêche" et que tout autre cumul de spécialités correspond à l'appellation "garde particulier" sans autre précision